

<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article832>



Education au Développement Durable



Les financements possibles pour votre ATE

- QUOI DE NEUF ? - Notre académie a des talents - Aires Terrestres Educatives -



Date de mise en ligne : jeudi 6 juillet 2023

Copyright © Education au Développement Durable - Lyon - Tous droits

réservés

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'OFB propose un financement pour aider au démarrage des aires éducatives à la rentrée de 2000 € au minimum et jusqu'à 3200 € maximum par projet.

La demande devra être **impérativement enregistrée sur le [portail de la démarche Sagae](#)** pour que le dossier puisse être pris en compte.

Autres financements possibles

- **Localement auprès de la collectivité**

Qui peut prétendre au [fonds vert](#) (Commune, communauté de communes, d'agglomération, département, parfois région) ;

- **Auprès de l'académie**

- Fonds d'innovation pédagogique ([notre école faisons-là ensemble](#)),
- Financement via [ADAGE](#) sur l'Education artistique et culturelle qui inclut bien sûr la culture scientifique et technique,
- Mobilisation du pass Culture ;

- Faire une demande via « [La Trousse à projet](#) »

Plateforme de **financement participatif** de l'éducation nationale qui offre une visibilité et permet d'élargir les possibilités de financement à la communauté locale (entreprises, associations ou particuliers) à condition de bien diffuser l'information comme dans toute campagne de financement participatif.

L'avantage pour l'équipe enseignante est que les entreprises ne peuvent pas entrer en lien avec les élèves ou demander à mettre leur logo quelque part, tout est anonymiser.

L'avantage pour les entreprises autour de l'école : le don est défiscalisable.